Bordereau attestant l'exactitude des informations - CASTRES - 8102 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 24/09/2024 - 2348 - 2011 B 00230 - 532 728 433 - ABELIA MAINTIEN A DOMICILE

Société ABELIA MAINTIEN A DOMICILE
SARL au capital de 7 500,00 euros
Siège social : 60 rue Emile Zola, 81100 Castres
SIRET : 53272843300022

DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

En date du 24 septembre 2024

L'an 2024 le 24 septembre 2024 à 10h00 les associés de la société ABELIA MAINTIEN A DOMICILE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Castres sous le numéro SIRET 53272843300022, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social, sur convocation régulière du gérant, Monsieur Jean-François Hernandez, représentant légal de la société.

ORDRE DU JOUR :

1. Examen de la situation financière de la société au 31/12/2023.
2. Décision relative à la reconstitution des capitaux propres après le 15/02/2013.
3. Pouvoirs pour formalités.

Les associés présents ou représentés sont :

- Monsieur Jean-François Hernandez, détenteur de 7 000 parts sociales.
- Madame Sandrine Hernandez, détentrice de 500 parts sociales.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale Extraordinaire peut valablement délibérer.

PREMIER POINT : EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ

Le président de séance, Monsieur Jean-François Hernandez, présente aux associés la situation financière de la société, notamment le bilan arrêté au 31/12/2023, faisant apparaître des capitaux propres positifs et stables depuis la reconstitution effective le 15/02/2013.

Les résultats financiers pour l'exercice clos au 31/12/2023 montrent une progression significative, avec un chiffre d'affaires de **1 289 104,61 euros** et un bénéfice net de **56 487,11 euros** (Bilan 2023).

DEUXIÈME POINT : DÉCISION RELATIVE À LA RECONSTITUTION DES CAPITAUX PROPRES

Après avoir pris connaissance de la situation financière et des mesures entreprises pour maintenir les capitaux propres à un niveau supérieur à la moitié du capital social, les associés, **à l'unanimité**, décident de confirmer la bonne santé financière de la société

et de valider la reconstitution des capitaux propres à un niveau conforme aux obligations légales.

TROISIÈME POINT : POUVOIRS POUR FORMALITÉS

L'Assemblée confère tous pouvoirs à Monsieur Jean-François Hernandez, gérant de la société, ou à toute autre personne ayant pouvoir à cet effet, à l'effet de procéder aux formalités de dépôt et de publicité auprès du Registre du Commerce et des Sociétés et de tout organisme compétent.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11h00.

Fait à Castres, le 24/09/2024

Signatures :

